

Chimay, le 20 août 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Considérant que l'**Intercommunale Namuroise de Services Publics (INASEP)**, rue des Vieux 1B 5100 Naninne est chargée d'effectuer des travaux (pose de conduite d'eau) dans la rue du Centre à 6464 L'Escaillère, à partir du 27 août 2007 jusqu'à la fin des travaux, et qu'il est indispensable d'assurer la sécurité des usagers;

Vu la loi sur la circulation routière;

ARRETE :

Art.1 – L'INASEP est autorisée à effectuer des travaux de pose de conduite d'eau dans la rue du Centre à L'Escaillère à partir du 27 août jusqu'à la fin des travaux.

Le stationnement des véhicules sera interdit aux abords des travaux pour la construction de terrassements.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de l'entrepreneur.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale et sera soumis au conseil communal lors de la plus prochaine séance.

Le Bourgmestre,

